

**MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, HYGIENE &
PREVENTION**

SECRETARIAT GENERAL

**UNITE DE GESTION DU PROGRAMME DE
DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DE SANTE**



**RAPPORT DE L'IGF SUR LE PDSS :
RÉPONSES DE LA COORDINATION
DE L'UG PDSS**

Le 13 Février 2022

L'Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé accuse réception du rapport de l'IGF numéro 0135/PR/Igf émanant du contrôle au sein de 4 projets se trouvant sous sa coordination.

La coordination de l'UG PDSS observe cependant une forte médiatisation du dit rapport et se trouve dans le droit d'apporter quelques éclaircissements sur les allégations reprises au point 2.a-k au travers des mêmes canaux.

Rapport de l'IGF point A :

2) En ce qui concerne PDSS « Projet de Développement du Système de la Santé »

- a) Dépenses sans justificatifs de l'ordre de **USD 5.277.903,26** pour le financement IDA D6750 exercice 2021, **USD 700.420,24** pour IDA 4390 de l'exercice 2021 et **USD 1.189.118,50** pour le financement IDA 6441 exercice 2021 ;
En lieu et place des originaux, PDSS a présenté à l'Equipe de contrôle des photocopies, des pièces justificatives scannées, en prétextant que les pièces et factures « originales » existent et sont gardées en Provinces par les Structures bénéficiaires des avances des fonds, alors que selon les procédures en vigueur tous les originaux des justificatifs devaient être envoyés au Siège à Kinshasa en justification des avances des fonds reçues ;

Réponse de l'UG PDSS :

Nous réaffirmons que pour l'essentiel de ces dépenses (pour plus de 4 millions de USD) les pièces originales existent et sont disponibles dans les Etablissements publics en province.

Certaines dépenses (pour plus de 2 millions de USD) sont enregistrées dans notre comptabilité comme avances à justifier au moment du passage de la mission de l'IGF. **Professionnellement, l'IGF comme nous savons que l'on ne fournit pas des justificatives pour des comptes d'avances.**

En outre, la disposition de travailler avec les pièces scannées avait été prise depuis 2020 pour les raisons suivantes :

1. Le volume important des pièces à transmettre
2. En 2020 cela était devenu un mode de fonctionnement lié à la maladie à COVID 19
3. Pour assurer le suivi de ces pièces les auditeurs externes incluent les EUP dans les entités à auditer

Notre demande est que soit on diligente une mission indépendante pour vérifier l'existence de ces pièces ou soit on nous autorise à aller les prendre en province.

Rapport de l'IGF point B :

- b) Utilisation des justificatifs en doublons. C'est le cas par exemple de la dépense consécutive à la DRF 37 émanant de l'Etablissement d'Utilité Publique (EUP) BANDUNDU, relatif à l'Accord de financement 4390, pour un montant de **USD 19.473** comptabilisé doublement au journal des banques du PDSS le 28 janvier 2021 pièces n° 0126 et le 25 février de la même année, pièce n°0315 ;

Réponse UG PDSS :

L'UG PDSS a fait le même constat lors de ses contrôles internes de routine et a mis en place un mécanisme visant à récupérer le montant doublement payé sur le prochain paiement prévue dans le PTBA 2022.

Rapport de l'IGF point C :

- c) Existence des dépenses de **USD 2.313.368** qualifiées d'inéligibles par la Banque Mondiale et remboursées au Bailleur par le Gouvernement de la RDC sans que les responsabilités ne soient clairement établies en vue de la récupération de ces sommes par le Gouvernement ;

Réponse de UG PDSS :

La déclaration de dépense inéligibles avait été faite au ministère des finances par la Banque Mondiale.

Nous rappelons que ces dépenses inéligibles concernent la période de 2016 à 2019 et pour plus de 70 % elles concernent la période avant la gestion de la coordination actuelle. La plupart des responsables ne sont plus en fonction. La plupart de ses dépenses inéligibles ont des pièces justificatives qui existent en comptabilité et ne sont inéligibles que du fait des procédures de la BM qui n'ont pas été suivi dans sa grande majorité.

Rapport de l'IGF point D :

- d) Restitution en Juin 2020 d'une somme de **USD 224.990** par PDSS au Ministre de la Santé Publique sans que la Coordination de ce Projet ne soit informée sur la destination réelle donnée à ce fonds qui était pourtant initialement affecté à l'achat des trois ambulances médicalisées dans le cadre de la riposte contre la pandémie de Covid 19 ;

Réponse de UG PDSS :

Notez :

1. Les 224.990 usd sont des fonds que le ministère de santé avait mis à la disposition pour faciliter l'achat par le PDSS de 3 Ambulances. **Ces fonds ne viennent pas des ressources de la Banque Mondiale**
2. Vu que l'achat n'avait pas été réalisé **nous avons retourné l'argent dans le compte du ministère**
3. En quoi la responsabilité de la coordination est-elle engagée pour l'utilisation finale de ces fonds ? **Une mission de l'IGF ayant été réalisé entre autres sur ce dossier au ministère de la santé doit avoir la réponse à cette question.**

Rapport de l'IGF point E:

- e) Vols récurrents des biens du Projet dans les Etablissements d'Utilité Publique (EUP) et Divisions Provinciales de Santé (DPS), mais non suivis des sanctions. C'est le cas par exemple des Divisions Provinciales de Santé (DPS) de Mongala, de Haut-Katanga, de Haut Lomami, des Etablissements d'Utilité Publique (EUP) de Bandundu et de Katanga où a été constatée la disparition de plusieurs biens du Projet ;

Réponse de UG PDSS :

L'inventaire en cours va faire l'état de lieux de cette situation et mobilisera après constat de l'IGS pour identifier les coupables et proposer les sanctions par les personnes habilitées.

Rapport de l'IGF point F :

- f) Non-respect des dispositions fiscales de la RDC, se traduisant par la non-imposition des rémunérations versées au personnel du Projet, la non-retenue à la source de l'IRL (Impôt sur les revenus locatifs) sur les loyers payés par le Projet, sans qu'aucune disposition de la loi fiscale ou des Accords de financement n'exonère ces revenus ;

Réponse de UG PDSS :

Le paiement de l'impôt IPR est réglé dans le cadre de l'accord de financement signé entre le gouvernement et les bailleurs de fonds. Un tableau de relevé de l'IRL avait été élaboré en juillet 2021 bien avant l'audit de l'IGF. Le paiement est déjà effectif, il avait été retardé par le règlement d'un litige qui nous opposait au bailleur. Il s'agissait du remboursement de la garantie locative.

Rapport de l'IGF point G :

- g) Existence des irrégularités sur les marchés publics passés par le Projet, se traduisant, par exemples, par l'exclusion sans raison objective de certains fournisseurs du processus de demande de cotation utilisée lors de la sélection, la non-application des pénalités et autres sanctions prévues à l'encontre des fournisseurs défaillants ayant retiré leur offre durant la période de validité ou ayant livré en retard, l'absence des garanties d'offre ou des preuves de livraison par certains Fournisseurs, l'absence d'un tableau fixant clairement les seuils de passation et de contrôle des marchés publics, l'absence de numéro impôt de certains bénéficiaires de marché (absence d'attestation fiscale), la rareté observée dans l'attribution des

marchés importants aux ONG et Organismes Nationaux, l'absence de contrôle du Gouvernement sur les marchés financés par les bailleurs des fonds dans le secteur de la santé publique ;

Réponse de UG PDSS :

Aucun fournisseur ne peut être exclu sans raison objective. Pour les pénalités de retard de livraisons les différents fournisseurs ont donné des explications du retard que la coordination avait approuvé. Les échanges de courrier sur différents dossiers concernés existent.

Rapport de l'IGF point H :

- h) Absence de transparence dans la perception et l'utilisation des recettes de vente des DAO (Dossier d'Appel d'Offres), impliquant ainsi la responsabilité du Coordonnateur du PDSS, du Spécialiste en gestion financière et des responsables du Service de passation des marchés publics ;

Réponse de UG PDSS :

La perception des fonds et l'utilisation des fonds de vente des DAO se fait selon les procédures de gestion administrative et financière de l'UG PDSS. De 2017 à 2019 de l'UG PDSS, la perception de ses ventes se faisait à la caisse avant qu'une décision ne soit prise pour le faire exclusivement par la Banque

Rapport de l'IGF point I :

- i) Anomalies dans la gestion des ressources humaines, se traduisant par le paiement des primes de performance aux Agents sans document d'évaluation, la prestation par certains Agents avec des contrats de travail expirés et non renouvelés, le passage par un Agent d'un Poste à un autre sans signature d'un nouveau contrat de travail, l'absence d'un système de sécurité sociale ou de pension-retraite en faveur des Agents du Projet ;

Réponse de UG PDSS :

Le paiement de la prime de performance est tributaire de l'évaluation et obtient toujours la Non-Objection de la Banque. Les documents qui l'attestent existent. Travaillant dans une logique d'Unité de gestion qui gère plusieurs projets et pour éviter d'engager à chaque fois qu'un besoin en ressources humaines est perçu, il est arrivé et cela de manière provisoire à utiliser certains experts à des tâches autres que celles qui sont dans leurs TDRs. Le volume horaire n'étant pas très important pour ces tâches par rapport au contrat initial nous le maintenons ainsi en attendant le renouvellement du contrat pour adapter les TDRs aux nouvelles responsabilités. **Le personnel de l'UG-PDSS a le statut de Consultant, la question de sécurité sociale est non applicable.**

Rapport de l'IGF point J :

j) Absence de leadership du Ministère de la santé publique dans la gestion de l'Unité de gestion PDSS, le Comité Technique de suivi (CTS), Organe censé être présidé par le Secrétaire Général à la Santé, le Projet dépendant du Ministère de la Santé, n'ayant pas fonctionné et ne recevant aucune information de façon officielle de la part de Coordination du Projet PDSS. Aussi, le Ministère de la Santé n'a jamais diligenté un Contrôle hiérarchique de PDSS, pourtant gestionnaire des fonds des bailleurs devenus publics à la suite de la signature des Accords entre la RDC et les bailleurs des fonds ;

Réponse de UG PDSS :

Les organes de pilotage du projet ont été définis dans l'accord de financement (Comité de Pilotage du secteur de la Santé) et leur fonctionnement est de la responsabilité du ministère de la santé. **Il existe des directions techniques du ministère de la santé qui sont les organes techniques de mise en œuvre du projet.**

Nous transmettons au Secrétariat General :

1. **Le Plan de Travail annuel Budgétisé et les plans de travail Trimestriel**
2. **Le Rapport de suivi Financier**
3. **Le rapport Annuel**
4. **Toute autre information à la demande**

Rapport de l'IGF point K :

k) Non-atteinte des objectifs assignés aux différents Projets PDSS ou faible niveau des indicateurs techniques de performance, PDSS n'ayant pas encore atteint l'objectif lui assigné, à savoir l'élévation du niveau de santé de la population dans les zones couvertes par ses activités.

Réponse UG PDSS :

Nous voulons rappeler que l'UG-PDSS gère 4 projets et pour chacun de ces projets il existe un cadre de suivi avec des indicateurs de performance. Ces projets doivent contribuer à améliorer l'état de santé de la population et ne peuvent pas à eux seuls « **élever l'état de santé de la population** ». Sur les 4 projets seuls les projets PDSS et le projet d'Urgence COVID sont effectivement en cours de mise en œuvre. Le REDISSE 4 et le PMNS sont à leur démarrage. En termes de performance le PDSS a atteint son objectif général qui est celui d'améliorer l'accès aux services de santé dans les provinces ciblées. **Il est difficile d'évaluer cela à partir d'un audit organisé à Kinshasa, Il faut aller sur le terrain. Pour le projet Urgence COVID le renforcement des structures impliquées dans la riposte est effective et grâce à ce projet, des milliers de vie ont été sauvées.**

La coordination de l'UG PDSS réaffirme son engagement à poursuivre sa mission de renforcer le système de santé étant l'un des programmes importants du Ministère de la Santé financé par la Banque Mondiale.

Le Coordonnateur National du PDSS

Dr Dominique BAABO KUBUYA

